

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 septembre 2026

Résultats du 1^{er} semestre 2026

Le Conseil d'administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois, réuni le 18 septembre 2026, a arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2026.

Le chiffre d'affaires consolidé de Société Industrielle et Financière de l'Artois au 1^{er} semestre 2026, s'établit à 69,9 millions d'euros, en hausse de 6 %. Il reflète principalement la bonne performance du Groupe IER, portée par la hausse des activités Easier (notamment l'augmentation des ventes d'équipements aériens) ainsi que par la reprise de l'activité Automatic Systems dans les Transports Publics et la croissance des ventes d'équipements de sécurisation des accès piétons aux États-Unis.

Le résultat opérationnel ressort à -6,4 millions d'euros contre -8,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025. Cette réduction des pertes reflète principalement l'amélioration du résultat du Groupe IER.

Le résultat financier s'établit à 10,9 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025, en raison essentiellement de la baisse des taux d'intérêt.

Le résultat net s'établit à 2,5 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025 et le **résultat net part du Groupe** s'établit à 6,0 millions d'euros contre 6,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025.

Les capitaux propres augmentent de 117 millions d'euros, principalement en raison de la variation de la juste valeur des titres détenus (Plantations des Terres Rouges, Compagnie de l'Odét, SBA, Financière V).

Acompte sur dividende exceptionnel : 650 euros par action

À la suite de la distribution par Bolloré SE intervenue en juin 2026 d'un dividende exceptionnel de 4,2 milliards d'euros, Compagnie de l'Odét, conformément à ce qui avait été annoncé dans son communiqué du 17 mars dernier, a décidé, lors de son Conseil d'administration du 16 septembre 2026, de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 2,5 milliards d'euros qui sera mis en paiement le 29 septembre 2026. Les sociétés qui contrôlent Compagnie de l'Odét, ont également décidé de verser à leur tour des acomptes sur dividendes exceptionnels correspondant à la majeure partie du montant de l'acompte reçu.

Au résultat de ces distributions d'acomptes sur dividendes exceptionnels, Bolloré SE et ses filiales recevront un montant total d'environ 2 milliards d'euros. Parmi ces filiales figurent les sociétés Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Dans la perspective de ces acomptes à recevoir, le Conseil d'administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois a décidé de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 650 euros par action, soit 173 millions d'euros. L'acompte sera mis en paiement le 7 octobre 2026.

Chiffres clés consolidés

(En millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Chiffre d'affaires	69,9	66,2
Résultat opérationnel	(6,4)	(8,3)
Résultat financier	10,9	13,4
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	-	-
Impôts	(2,0)	(2,5)
Résultat net	2,5	2,6
Résultat net part du Groupe	6,0	6,9

(En millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Capitaux propres	2 326,5	2 209,2
Endettement net du Groupe / (Trésorerie)	(592,2)	(611,9)

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés résumés semestriels 2026 ont été effectuées et le rapport de certification sera émis après vérification du rapport semestriel d'activité.